



NATIONS  
UNIES



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr.  
GÉNÉRALE

ICCD/COP(7)/16  
30 janvier 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES

#### RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX DE SA SEPTIÈME SESSION, TENUE À NAIROBI DU 17 AU 28 OCTOBRE 2005

#### PREMIÈRE PARTIE: DÉLIBÉRATOINS

#### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION.....	1 – 14	3
A. Cérémonie de bienvenue.....	1 – 6	3
B. Ouverture officielle.....	7 – 8	3
C. Élection du Président .....	9	3
D. Déclarations liminaires et déclarations générales.....	10 – 14	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION .....	15 – 38	4
A. Adoption de l'ordre du jour .....	15 – 16	4
B. Élection des autres membres du Bureau .....	17	4
C. Organisation des travaux .....	18 – 20	5
D. Comité de la science et de la technologie .....	21 – 23	5
E. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention .....	24 – 26	5
F. Comité plénier .....	27 – 28	6
G. Groupe spécial d'experts .....	29 – 30	6

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
H. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et admission d'observateurs.....	31 – 32	6
I. Participation .....	33 – 37	6
J. Documentation.....	38	8
 III. DÉBAT SPÉCIAL: SÉANCES DE DIALOGUE INTERACTIF .....	 39	 9
 IV. INSCRIPTION D'ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AU PROGRAMME DE TRAVAIL OFFICIEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES: SÉANCES DE DIALOGUE OUVERT.....	 40	 9
 V. DÉCISIONS ET RÉSOLUTION ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES .....	 41 – 47	 9
A. Décisions prises sur la recommandation du Président .....	41	9
B. Décisions prises sur la recommandation du Bureau.....	42	10
C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier .....	43	10
D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé De l'examen de la mise en œuvre de la Convention .....	44	10
E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie.....	45	11
F. Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts .....	46	11
G. Résolution.....	47	12
 VI. CONCLUSION DE LA SESSION .....	 48 – 53	 12
A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	48	12
B. Date et lieu de la huitième session de la Conférence des Parties .....	49	12
C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session .....	50	12
D. Clôture de la session.....	51 – 53	12
 <u>Annexes</u>		
I. Déclaration de Nairobi sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification .....	13	
II. Liste des orateurs du débat spécial .....	15	
III. Déclaration des parlementaires .....	21	
IV. Déclarations prononcées aux 12 <sup>e</sup> et 13 <sup>e</sup> séances plénières.....	26	
V. Documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa septième session .....	31	

## I. OUVERTURE DE LA SESSION

### A. Cérémonie de bienvenue

1. Le 17 octobre 2005, la Conférence des Parties a observé une minute de silence en hommage à la mémoire de M<sup>me</sup> Rosa Elena Simeón Negrín, Ministre cubaine de la science, de la technologie et de l'environnement et Présidente de la sixième session de la Conférence des Parties, et de M<sup>me</sup> Joke Waller-Hunter, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
2. Le représentant du Kenya auprès du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Andrew Kiptoon, a prononcé une allocution de bienvenue.
3. M. Bakary Kante, Directeur de la Division de l'élaboration des politiques et du droit, a fait lui aussi une déclaration de bienvenue au nom du Directeur exécutif adjoint du PNUE.
4. Le Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, M. Hama Arba Diallo, a souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence et a fait une déclaration.
5. M<sup>me</sup> Wangari Maathai, lauréate de prix Nobel, a fait une déclaration.
6. Le Vice-Président de la République du Kenya, M. Moody Awori, a fait une déclaration de bienvenue.

### B. Ouverture officielle

7. La septième session de la Conférence des Parties, organisée en application de l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a été officiellement ouverte à Nairobi (Kenya) le 17 octobre 2005 par M. José Antonio Díaz Duque (Cuba), Président de la sixième session de la Conférence des Parties.
8. Le Secrétaire exécutif de la Convention, M. Hama Arba Diallo, a fait une déclaration liminaire.

### C. Élection du Président (Point 1 de l'ordre du jour)

9. À sa séance d'ouverture, la Conférence des Parties a élu par acclamation M. Stephen Kalonzo Musyoka, Ministre de l'environnement et des ressources naturelles du Kenya, Président de sa septième session. Le Président nouvellement élu a fait une déclaration.

### D. Déclarations liminaires et déclarations générales

10. À la 2<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne, des pays adhérents, de la Norvège et de la Suisse), du Bélarus (au nom du Groupe des États d'Europe centrale et orientale), de la République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des États

d'Amérique latine et des Caraïbes), du Swaziland (au nom du Groupe des États d'Afrique) et de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États d'Asie).

11. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

12. Le représentant du PNUE a fait une déclaration.

13. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Banque asiatique de développement et du Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches.

14. Le représentant du Climate Change Network a fait une déclaration au nom de la communauté des organisations non gouvernementales.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Adoption de l'ordre du jour (Point 3 de l'ordre du jour)

15. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour figurant dans le document ICCD/COP(7)/1.

16. À la 12<sup>e</sup> séance, le représentant du Canada a fait une déclaration (au nom de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, du Japon, de la Norvège et de la Suisse) par laquelle il retirait la demande d'inscription à l'ordre du jour de la session d'un nouveau point intitulé «Procédure à suivre pour désigner un secrétaire exécutif». On trouvera à l'annexe IV le résumé des déclarations faites à cette occasion.

### B. Élection des autres membres du Bureau (Point 2 de l'ordre du jour)

17. À ses 1<sup>re</sup>, 4<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> séances, la Conférence des Parties a élu pour sa septième session les membres du Bureau ci-après:

*Vice-Présidents:*

M. Uladzimir Sauchanka (Bélarus)  
M. Jozef Buys (Belgique)  
M. Erwin Ortiz Gandarillas (Bolivie)  
M. Charles Haines (Canada)  
M. Maide Komandje (Tchad)  
M. Yuri Hlovacek (République tchèque)  
M<sup>me</sup> Bernarditas Muller (Philippines)  
M. Michael Andrew (Sainte-Lucie)  
M. Khaled al-Sharaa (République arabe syrienne)

*Vice-Président/Rapporteur:*

M. Uladzimir Sauchanka (Bélarus)

*Président du Comité de la science et de la technologie*

M. Viorel Blujdea (Roumanie)

*Président du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention pour sa cinquième session :*

M. Franklin Moore (États-Unis d'Amérique)

C. Organisation des travaux  
(Point 3 de l'ordre du jour)

18. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a approuvé l'organisation des travaux de sa session telle qu'elle figure à l'annexe II du document ICCD/COP(7)/1, moyennant les modifications introduites oralement.

*Constitution d'un comité plénier et désignation de son président*

19. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a décidé de constituer à sa septième session un comité plénier qui examinerait les points de l'ordre du jour qu'elle lui renverrait et lui soumettrait des recommandations à leur sujet.

20. À sa 2<sup>e</sup> séance, sur la proposition du Président, la Conférence a désigné M. Riccardo Valentini (Italie) Président du Comité plénier et également membre de droit du Bureau.

D. Comité de la science et de la technologie

21. Le Comité de la science et de la technologie s'est réuni sous la présidence de M. Viorel Blujdea (Roumanie). Il a tenu six séances, du 18 au 21 octobre 2005.

22. À sa 1<sup>re</sup> séance, le Comité a élu par acclamation M. Chencho Norbu (Bhoutan), M<sup>me</sup> Lawrence Townley-Smith (Canada), M. Mohamed Badraoui (Maroc) et M<sup>me</sup> Nara Vargas (Panama) Vice-Présidents. À cette même séance, il a chargé M<sup>me</sup> Nara Vargas (Panama), Vice-Présidente, de faire aussi fonction de rapporteur.

23. Le Comité de la science et de la technologie a présenté un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, laquelle s'est prononcée à leur sujet à sa 12<sup>e</sup> séance.

E. Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

24. Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention s'est réuni sous la présidence de M. Mohamed Mahmoud Ould El Ghaouth (Mauritanie). Il a tenu trois séances, du 18 au 27 octobre 2005.

25. À sa 3<sup>e</sup> séance, le Comité a élu par acclamation M. Bulat Bekniyazov (Kazakhstan), M. Evgeny Gorshkov (Fédération de Russie), M. Bongani Masuku (Swaziland) et M<sup>me</sup> Giselle Beja (Uruguay) Vice-Présidents.

26. Le Comité a présenté un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, laquelle s'est prononcée à leur sujet à sa 12<sup>e</sup> séance.

F. Comité plénier

27. Le Comité plénier s'est réuni sous la présidence de M. Riccardo Valentini (Italie). Il a tenu quatre séances du 19 au 27 octobre 2005.

28. Le Comité a présenté un certain nombre de recommandations à la Conférence des Parties, laquelle s'est prononcée à leur sujet à sa 13<sup>e</sup> séance.

G. Groupe spécial d'experts

29. Le Groupe spécial d'experts s'est réuni sous la houlette de M. Jolyon Thompson (Royaume-Uni). Il a tenu deux séances, les 26 et 27 octobre 2005.

30. Le Groupe spécial d'experts a présenté une recommandation à la Conférence des Parties, laquelle s'est prononcée à son sujet à sa 13<sup>e</sup> séance.

H. Accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et admission d'observateurs  
(Point 5 de l'ordre du jour)

*Accréditation d'organisations nationales, internationales, gouvernementales ou intergouvernementales*

31. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence des Parties a décidé d'accorder le statut d'observateur aux organisations nationales, internationales, gouvernementales ou intergouvernementales figurant à l'annexe I des documents ICCD/COP(7)/11 et Add.1.

*Accréditation d'organisations non gouvernementales*

32. À sa 1<sup>re</sup> séance, la Conférence a décidé d'accréditer les organisations non gouvernementales figurant à l'annexe II des documents ICCD/COP(7)/11 et Add.1.

I. Participation

33. Les représentants des 167 Parties ci-après à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ont participé à la septième session de la Conférence des Parties:

Afghanistan	Angola	Australie
Afrique du Sud	Antigua-et-Barbuda	Autriche
Albanie	Arabie saoudite	Azerbaïdjan
Algérie	Argentine	Bahamas
Allemagne	Arménie	Bangladesh

Barbade	Guinée	Nioué
Bélarus	Guinée-Bissau	Norvège
Belgique	Guinée équatoriale	Ouganda
Belize	Guyana	Ouzbékistan
Bénin	Haïti	Pakistan
Bhoutan	Hongrie	Palaos
Bolivie	Îles Cook	Panama
Bosnie-Herzégovine	Îles Salomon	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Botswana	Inde	Paraguay
Brésil	Indonésie	Pays-Bas
Bulgarie	Iran (République islamique d')	Pérou
Burkina Faso	Irlande	Philippines
Burundi	Israël	Pologne
Cambodge	Islande	Portugal
Cameroun	Italie	Qatar
Canada	Jamahiriya arabe libyenne	République arabe syrienne
Cap-Vert	Jamaïque	République centrafricaine
Chili	Japon	République de Corée
Chine	Jordanie	République démocratique du Congo
Colombie	Kazakhstan	République démocratique populaire lao
Communauté européenne	Kenya	République de Moldova
Comores	Kirghizistan	République dominicaine
Congo	Kiribati	République populaire démocratique de Corée
Costa Rica	Lesotho	République slovaque
Côte d'Ivoire	Lettonie	République tchèque
Cuba	Liban	République-Unie de Tanzanie
Danemark	Libéria	Roumanie
Djibouti	Madagascar	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Dominique	Malaisie	Rwanda
Égypte	Malawi	Sainte-Lucie
El Salvador	Maldives	Saint-Kitts-et-Nevis
Émirats arabes unis	Mali	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Équateur	Maroc	Samoa
Érythrée	Maurice	Sao Tomé-et-Principe
Espagne	Mauritanie	Sénégal
États-Unis d'Amérique	Mexique	Seychelles
Éthiopie	Micronésie (États fédérés de)	Sierra Leone
Fédération de Russie	Mongolie	Somalie
Finlande	Mozambique	Soudan
France	Myanmar	Sri Lanka
Gabon	Namibie	
Gambie	Népal	
Géorgie	Nicaragua	
Ghana	Niger	
Grèce	Nigéria	
Grenade		
Guatemala		

Suède	Timor Leste	Uruguay
Suisse	Togo	Venezuela (République bolivarienne du)
Suriname	Tonga	Viet Nam
Swaziland	Trinité-et-Tobago	Yémen
Tadjikistan	Tunisie	Zambie
Tchad	Turquie	Zimbabwe
Thaïlande	Ukraine	

34. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs les représentants des deux États non parties à la Convention ci-après:

Iraq  
Serbie-et-Monténégro.

35. Des représentants du Saint-Siège ont également assisté à la session.

36. Les organes et bureaux de l'ONU et les institutions spécialisées, programmes et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés:

Banque mondiale  
Centre d'information des Nations Unies à Nairobi (CINU)  
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)  
Fonds international de développement agricole (FIDA)  
Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)  
Organisation météorologique mondiale (OMM)  
Organisation mondiale de la santé (OMS)  
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)  
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)  
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)  
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique  
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques  
Stratégie internationale de prévention des catastrophes  
Université des Nations Unies (UNU)

37. Vingt et une organisations intergouvernementales et 85 organisations non gouvernementales étaient également représentées.

#### J. Documentation

38. On trouvera à l'annexe V la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa septième session.

### **III. DÉBAT SPÉCIAL** (Point 18 de l'ordre du jour)

39. Un débat spécial s'est déroulé du 24 au 26 octobre 2005, de la 5<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence des Parties. Il a notamment donné lieu à des séances de dialogue sur les opportunités économiques dans les terres arides dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. On trouvera la liste des orateurs des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> séances à l'annexe II.

### **IV. INSCRIPTION D'ACTIVITÉS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AU PROGRAMME DE TRAVAIL OFFICIEL DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES: SÉANCES DE DIALOGUE OUVERT**

40. La Conférence a tenu deux séances de dialogue ouvert sur la question de l'inscription d'activités d'organisations non gouvernementales à son programme de travail officiel à ses 3<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> séances.

### **V. DÉCISIONS ET RÉSOLUTION ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES**

#### **A. Décisions prises sur la recommandation du Président**

41. À sa 13<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Président:

- 10/COP.7 Date et lieu de la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
- 11/COP.7 Raison d'être, modalités, coût, faisabilité et mandat éventuel des unités de coordination régionale et arrangements institutionnels et accords de collaboration concernant ces unités
- 25/COP.7 Déclaration de Nairobi sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- 26/COP.7 Désignation d'un secrétariat de la Convention et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement: arrangements administratifs et services d'appui
- 27/COP.7 Rapport sur la sixième Table ronde des parlementaires
- 30/COP.7 Programme de travail de la Conférence des Parties
- 31/COP.7 Date et lieu de la huitième session de la Conférence des Parties

B. Décisions prises sur la recommandation du Bureau

42. À sa 13<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a adopté la décision suivante sur la recommandation de son bureau:

24/COP.7 Pouvoirs des représentants des Parties participant à la septième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

43. À sa 13<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité plénier:

2/COP.7 Suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

3/COP.7 Suite à donner au rapport du Corps commun d'inspection et élaboration d'une stratégie visant à encourager la mise en œuvre de la Convention

7/COP.7 Procédures ou mécanismes institutionnels additionnels susceptibles d'aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention

12/COP.7 Activités visant à promouvoir et à renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents

21/COP.7 Examen de l'article 47 du Règlement intérieur

23/COP.7 Programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007

28/COP.7 Célébration de l'Année internationale des déserts et de la désertification, 2006

29/COP.7 Relations entre le secrétariat et le pays hôte

La déclaration prononcée par le représentant des États-Unis d'Amérique après l'adoption de la décision 23/COP.7 est reproduite à l'annexe IV.

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

44. À sa 12<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention:

1/COP.7 Favoriser l'application de la Convention en Afrique

- 4/COP.7 Ajustements à apporter au processus d'élaboration et à l'exécution des programmes d'action et examen des mesures prises par les Parties pour mieux s'acquitter des obligations énoncées dans la Convention
- 5/COP.7 Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Convention
- 6/COP.7 Collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial
- 8/COP.7 Amélioration des procédures de communication d'informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties
- 9/COP.7 Programme de travail de la cinquième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

E. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

45. À sa 12<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a adopté les décisions suivantes sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie:

- 13/COP.7 Fichier d'experts indépendants
- 14/COP.7 L'évaluation du millénaire portant sur l'écosystème
- 15/COP.7 Amélioration de l'efficience et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie
- 16/COP.7 Connaissances traditionnelles
- 17/COP.7 Repères et indicateurs
- 18/COP.7 Systèmes d'alerte précoce
- 19/COP.7 Évaluation de la dégradation des terres arides
- 20/COP.7 Programme de travail du Comité de la science et de la technologie

F. Décisions prises sur la recommandation du Groupe spécial d'experts

46. À sa 13<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a adopté la décision suivante sur la recommandation du Groupe spécial d'experts:

- 22/COP.7 Étude de procédures et de mécanismes institutionnels pour résoudre les questions concernant la mise en œuvre de la Convention; étude d'annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation

**G. Résolution**

47. À sa 13<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a adopté la résolution suivante sur la recommandation du Groupe des 77 et de la Chine:

1/COP.7 Remerciements au Gouvernement et au peuple kényans

**VI. CONCLUSION DE LA SESSION**

**A. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**  
(Point 4 de l'ordre du jour)

48. À sa 13<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties, après avoir examiné le rapport du Bureau sur les pouvoirs des délégations (ICCD/COP(7)/12) ainsi que la recommandation qui y figurait, a approuvé le rapport.

**B. Date et lieu de la huitième session de la Conférence des Parties**

49. À sa 13<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a adopté la décision 31/COP.7 relative à la date et au lieu de sa huitième session.

**C. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa septième session**  
(Point 20 de l'ordre du jour)

50. À sa 13<sup>e</sup> séance, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa septième session (ICCD/COP(7)/L.28). Elle a autorisé le Rapporteur à compléter ce rapport comme il convenait, avec le concours du secrétariat.

**D. Clôture de la session**

51. Le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention a fait une déclaration.

52. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Jamaïque (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) (le texte figure à l'annexe IV du présent document), du Nigéria (au nom du Groupe des États d'Afrique) et du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne).

53. Le Président a fait une déclaration finale et prononcé la clôture de la septième session de la Conférence des Parties.

Annexe I

**DÉCLARATION DE NAIROBI SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION**

*Nous, Ministres et représentants dûment mandatés des pays parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays touchés par la sécheresse et la désertification, en particulier en Afrique, participant au débat spécial et à la septième session de la Conférence des Parties, tenue à Nairobi (Kenya), du 17 au 28 octobre 2005,*

*Réaffirmant notre engagement à coopérer pour exécuter le Plan de mise en œuvre adopté au Sommet mondial pour le développement durable, qui reconnaît que la Convention est l'un des mécanismes importants pour l'élimination de la pauvreté et lui confère un rôle fondamental pour atteindre cet objectif,*

*Profondément préoccupés par le fait que la désertification et la sécheresse croissantes touchent directement le sixième de la population mondiale et 70 % de toutes les zones arides dans plus de 100 pays,*

*Conscients que ce processus de dégradation des terres, en particulier la désertification et la sécheresse, est une cause du recours à des moyens de subsistance non durables et du dénuement économique et social qui affligen actuellement le monde, principalement les pays en développement, et qui aggravent cette situation,*

*Constatant la nécessité de mettre en place une société juste et d'assurer la dignité de tous les êtres humains, au sein d'un monde délivré des inégalités dues à la pauvreté, à la dégradation des terres et à des modes de développement non durables,*

*Profondément préoccupés également par le sous-développement, l'expansion de la pauvreté extrême, de la faim et de la malnutrition, la propagation de maladies, en particulier le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose, et l'analphabétisme qui touchent de nombreux pays sous-développés, surtout dans les régions rurales,*

*Sensibles aux incidences néfastes de nouveaux phénomènes écologiques, climatiques et géophysiques,*

*Reconnaissant la contribution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de ses organismes d'exécution, du Mécanisme mondial et d'autres programmes de soutien multilatéraux et bilatéraux,*

*Affirmons:*

*Notre engagement en faveur d'une réduction importante de la pauvreté, car il s'agit d'une condition préalable à la promotion d'un développement durable dans tous les pays du monde;*

*Notre engagement à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention après 10 ans et à accorder une place centrale aux programmes d'action nationaux dans les politiques, stratégies et programmes nationaux de développement et leurs modalités de mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de la Convention;*

*Notre engagement à soutenir une reconstitution réussie du FEM;*

*Notre volonté de souscrire à de nouvelles initiatives régionales et/ou sous-régionales, telles que le partenariat TerrAfrica entre les pays d'Afrique subsaharienne, les donateurs, les organisations internationales et la société civile, dans la mesure où de telles initiatives favorisent une mise en œuvre efficace de la Convention;*

*Notre volonté de soutenir la coopération Nord-Sud et Sud-Sud relative au transfert de technologie en vue d'assurer un développement durable;*

*Notre appui à la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixantième session, de déclarer 2006 Année internationale des déserts et de la désertification et d'organiser des activités et des manifestations pour marquer cette année importante;*

*Notre appui à la promotion d'activités favorisant des liens et des synergies entre les conventions de Rio et notre soutien à l'élaboration de programmes communs de travail;*

*Notre appui au processus intersessions lancé à Nairobi pour élaborer une stratégie et un cadre à long terme cohérents pour renforcer la mise en œuvre de la Convention;*

*Exhortons toutes les Parties à continuer de s'acquitter de leurs obligations en vertu du Principe 7 de la Déclaration de Rio, en tenant compte des buts et objectifs de la Convention.*

Nairobi, 28 octobre 2005

Annexe II

**LISTE DES ORATEURS DU DÉBAT SPÉCIAL**

Liste des orateurs à la 5<sup>e</sup> séance plénière

Ms. Grace Gathoni  
Youth representative

Mr. Abdulahi Arbele  
Forest consultant, Ministry of the Environment and Natural Resources, Kenya, speaking as an elder of the Rendille community

Mr. Hama Arba Diallo  
Executive Secretary of the UNCCD, delivering the message from the United Nations Secretary-General

Mr. Klaus Töpfer  
Executive Director of the United Nations Environment Programme, Director-General of the United Nations Office at Nairobi

H.E. Mr. José Antonio Díaz Duque  
President of the sixth session of the Conference of the Parties

Prof. Wangari Maathai  
Nobel Prize Laureate

Hon. Stephen Kalonzo Musyoka  
Minister for Environment and Natural Resources of Kenya

H.E. Hon. Mwai Kibaki, President and Commander-in-Chief of the Armed Forces of Kenya

Liste des orateurs à la 6<sup>e</sup> séance plénière

Mr. Len Good  
Chief Executive Officer and Chairman of the Global Environment Facility (GEF)

Mr. Cyril Enweze  
Vice-President of the International Fund for Agricultural Development (IFAD)

Mr. Ølav Kjorven  
Director, Energy and Environment Group, United Nations Development Programme (UNDP)

Mr. David Coates  
Programme Officer, Secretariat of the Convention on Biological Diversity (CBD)

Mr. Feng Gao  
Coordinator, Implementation Programme, Secretariat of the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)

Des déclarations ont également été prononcées par les représentants de Cuba (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Royaume-Uni (au nom de l'Union européenne), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États d'Asie), de l'Argentine (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et par le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAEN) (au nom du Groupe des États d'Afrique).

Liste des orateurs à la 8<sup>e</sup> séance plénière

H.E. Mr. Chérif Rahmani  
Minister for Territorial Planning and the Environment, Algeria

Hon. Mtiti Fakundze  
Minister for Agriculture and Cooperatives of Swaziland

H.E. Mr. Bountiem Phissamay  
Minister to the Prime Minister's Office and President of the Science and Technology and Environment Agency of the Lao People's Democratic Republic

H.E. Mr. Gulmahmadov Davlastsho Kurbonalievich  
Minister, State Committee for Land Management of Tajikistan

H.E. Mr. Abdymalik Anarbaev  
Minister for Agriculture, Water Economy and Processing Industry of Kyrgyzstan

H.E. Mr. Henri Djombo  
Minister for Forestry and the Environment of the Congo

H.E. Mr. Abobakar El Mansory  
Minister for Agriculture of the Libyan Arab Jamahiriya

Hon. Iyorchia Ayu  
Minister, Federal Ministry for the Environment of Nigeria

H.E. Mr. Yves-André Wainright  
Minister for the Environment of Haiti

H.E. Mr. Laurent Sedogo  
Minister for the Environment and Livelihood of Burkina Faso

H.E. Mr. Nancoma Keïta  
Minister for the Environment of Mali

Hon. Arcado Ntagazwa  
Minister of State for the Environment of the United Republic of Tanzania

H.E. Mr. Jean-Eudes Téya  
Minister for Water, Forests, Hunting and Fishing of the Central African Republic

H.E. Mr. Martin Puta Tofinga  
Minister for the Environment, Lands and Agricultural Development of Kiribati

H.E. Mr. Bill Vakaafi Motufoou  
Minister for Agriculture, Forestry and Fisheries of Niue

H.E. Mr. Max Puig Miller  
Secretary for the Environment and Natural Resources of the Dominican Republic

Hon. Tariqul Islam  
Minister for the Environment and Forests of Bangladesh

H.E. Ms. Tereza Seresio Ero  
Minister of State for the Environment of the Sudan

Hon. Reverend Willem Konjore  
Minister for the Environment and Tourism of Namibia

H.E. Mr. Fernando Mario González Bermúdez  
Acting Minister for Science, Technology and the Environment of Cuba

H.E. Mr. Charles Sylvain Rabotoarison  
Minister for the Environment, Water and Forests of Madagascar

H.E. Mr. Issifou Okolou-Kantchati  
Minister for the Environment and Forest Resources of Togo

Hon. Francis Nhema  
Minister for the Environment and Tourism of Zimbabwe

Hon. Mary Mugyenyi  
Minister of State for Animal Industry, Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries of Uganda

Hon. Lebohang Nts'inyi  
Minister for Tourism, the Environment and Culture of Lesotho

Mr. Heruy Asghedom Woldemariam  
Director General, Department of Agricultural Promotion and Development, Ministry of Agriculture of Eritrea

H.E. Mr. Jules Codjo Assogba  
Minister for the Environment, Habitat and Urbanism of Benin

H.E. Mr. Abdou Labo  
Minister for Water Resources, the Environment and Combating Desertification of Niger

H.E. Mr. Lufter Xhuveli  
Minister for the Environment, Forestry and Water Management of Albania

H.E. Mr. Pierre Hele  
Minister for Environment and Protection of Nature of Cameroon

H.E. Ms. Odette Kayitesi  
Minister of Regional Planning, the Environment and Tourism of Burundi

Mr. Towolde Birhan Gebregziabher  
Director General of the Environmental Protection Authority of Ethiopia

H.E. Mr. Tomás Novotný  
Deputy Minister, Director General of Foreign Relations Directorate of the Ministry of Environment of the Czech Republic

Liste des orateurs à la 9<sup>e</sup> séance plénière

Mr. Raouf Dabbas  
Adviser to the Prime Minister, Ministry of Environment of Jordan

Mr. Soo-Hwa Lee  
Deputy Minister, Korean Forest Service, the Republic of Korea

Hon. Nedson Nzowa  
Deputy Minister for Tourism, Environment and Natural Resources of Zambia

Hon. Edward Singhatay  
Secretary of State for Forestry and the Environment of the Gambia

Mr. Abdu Gasem Al Shareef Al Asiri  
Director-General, Department of Pastoral Land and Forests, Ministry of Agriculture of Saudi Arabia

H.E. Mr. Antonio José Rezende de Castro  
Permanent Representative, Permanent Mission of Brazil to UNEP

H.E. Ms. Rejoice Mabudafhasi  
Deputy Minister, Ministry of Environmental Affairs and Tourism of South Africa

H.E. Mr. Homero Bibiloni  
Under-Secretary for the Environment and Sustainable Development of Argentina

H.E. Mr. Bo Jensen  
Ambassador, Embassy of Denmark to Kenya

H.E. Mr. Eric Van der Linden  
Head of the Delegation of the European Community to Kenya

Mr. Phan Van Hien  
Deputy Director-General of the Ministry of Finance of Viet Nam

H.E. Mr. Denys Gauer  
Ambassador for the Environment, Ministry of Foreign Affairs of France

H.E. Mr. Bernd Braun  
Ambassador, Embassy of Germany to Kenya

H.E. Mr. Satoru Miyamura  
Ambassador, Embassy of Japan to Kenya

Mr. Bjarni Sigtryggsson  
Counsellor, Ministry of Foreign Affairs of Iceland

H.E. Mr. Guido Scalici  
Minister Plenipotentiary, Coordinator for the Environment, Directorate-General for Development Cooperation, Ministry of Foreign Affairs of Italy

H.E. Mr. Djismun Kasri  
Ambassador, Embassy of Indonesia to Kenya

H.E. Ms. María Jacqueline Mendoza Ortega  
Ambassador, Embassy of the Bolivarian Republic of Venezuela to Kenya

H.E. Mr. Mohamed Adel Smaoui  
Ambassador, Permanent Mission of Tunisia to UNEP

H.E. Mr. Syed Zahid Hussain  
Permanent Representative to UNEP, High Commission of Pakistan to Kenya

Ms. Tebogo Nkwe  
Consul General, Ministry of Foreign Affairs of Botswana

H.E. Mr. Pierre Combernon  
Ambassador, Embassy of Switzerland to Kenya

Mr. Venkat Ramnayya  
Youth for Action  
Representative of the community of non-governmental organizations

Liste des orateurs à la 10<sup>e</sup> séance plénière

Mr. Fassou Elie Damey  
Secretary-General, Ministry of Agriculture, Water and Forests of Guinea

H.E. Mr. Nicolai Ratsiborinsky  
Acting Permanent Representative, Permanent Mission of the Russian Federation to the International Organizations in Nairobi

Mr. Lok Darshan Regmi  
Joint Secretary, Ministry for the Environment, Science and Technology of Nepal

H.E. Mr. Mohammad Raeisi  
Ambassador, Embassy of the Islamic Republic of Iran to Kenya

Mr. Zabi Guillaume  
Inspector-General, Ministry of the Environment and Livelihood of Cote d'Ivoire

Mr. Shahar Azani  
Second Secretary, Deputy Head of Mission, Embassy of Israel to Kenya

Mr. Ismail Abdel Galil Hussein  
President, Desert Research Center, Ministry of Agriculture and Land Reclamation of Egypt

Mr. Hussein Dib Nasrallah  
Director of Studies Coordination, Ministry of Agriculture of Lebanon

Mr. Martin Mononga  
Principal Secretary, Ministry of Mines, Natural Resources and the Environment of Malawi

Mr. Dahmoud Ould Merzoug  
Adviser to the Minister for the Rural Development, Water Resources and the Environment of Mauritania

Mr. Musa Mbenga  
Executive Secretary of the Permanent Inter-State Committee for Drought Control in the Sahel (CILSS)

Mr. Raymond Ndomba-Ngoye  
Deputy Executive Secretary of the Central Africa Forests Commission (COMIFAC)

Mr. Joachim Gratzfeld  
Programme Officer, Ecosystem Management, the World Conservation Union (IUCN)

Annexe III

**DÉCLARATION DES PARLEMENTAIRES**

Sixième Table ronde des parlementaires  
Nairobi, 25 et 26 octobre 2005

**La contribution des parlementaires aux efforts visant à promouvoir le respect  
des obligations découlant de la Convention des Nations Unies  
sur la lutte contre la désertification**

I. *Nous, parlementaires*, réunis à Nairobi les 25 et 26 octobre 2005 pour la sixième Table ronde organisée à l'invitation du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et avec le plein appui et le concours actif de l'Union interparlementaire (UIP) et de l'Assemblée nationale du Kenya, parallèlement à la septième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique,

*Réaffirmons* notre volonté de promouvoir un développement humain durable en tant que principe universel reposant sur des piliers interdépendants et complémentaires, à savoir le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement aux niveaux local, national, régional et mondial, ainsi que notre attachement indéfectible à l'indivisibilité des droits de l'homme et de la dignité humaine qui doit être reconnue à tous, ainsi qu'à la démocratie et à une gouvernance mondiale démocratique avec des institutions internationales et multilatérales plus efficaces et responsables,

*Saluons* les efforts entrepris par les pays parties touchés, les pays donateurs et les organisations multilatérales pour lutter contre la désertification,

*Sommes préoccupés* par les tendances observées en ce qui concerne la dégradation des terres, l'érosion des sols, la sécheresse et l'appauvrissement, et par les périls que ces phénomènes font courir en particulier dans les écosystèmes fragiles et les zones arides des pays en développement,

*Nous félicitons* des mesures que les pays parties touchés sont en train de prendre pour mieux s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention,

*Rappelons* la Déclaration du Millénaire et ses objectifs pour le développement (OMD), les résultats des grandes conférences des Nations Unies, notamment le Sommet mondial pour le développement durable, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet des Nations Unies de 2005, qui définissent une nouvelle voie pour l'humanité et jettent collectivement les bases de l'action à entreprendre aux niveaux national, régional et international dans le but d'éliminer la pauvreté, d'assurer une croissance économique soutenue et un développement durable, et d'améliorer les conditions de vie partout dans le monde,

*Notons avec satisfaction* la création – sous les auspices de l'UIP – du Réseau parlementaire pour la Convention et de la mise en place d'un comité directeur chargé de suivre les travaux menés par les parlementaires aux fins de la Convention,

*Reconnaissons que les causes réelles de la pauvreté sont l'absence d'industrialisation et de développement durable – d'où l'importance d'un renforcement des moyens de l'État – et la persistance de modes de production et de consommation non durables hérités du passé ainsi que les déséquilibres qui caractérisent l'ordre économique international actuel,*

II. *Nous, parlementaires, déclarons ce qui suit:*

1. Nous ferons tout notre possible pour renforcer la volonté politique, qui est essentielle au succès de la mise en œuvre de la Convention et à la réalisation des OMD;

2. Nous soulignons qu'il importe de veiller à l'application de la Convention, qui est un moyen d'atteindre les OMD, et nous invitons instamment tous les partenaires de développement, notamment les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, à reprendre pleinement les objectifs de la Convention dans leurs stratégies;

3. Nous appuyons les domaines d'action stratégiques mis en évidence dans la Déclaration sur les engagements au titre de la Convention pour promouvoir le respect des obligations découlant de cet instrument: utilisation et gestion durables des terres, y compris de l'eau, du sol et de la végétation dans les zones touchées, utilisation et gestion durables des terrains de parcours, mise au point de systèmes de production agricole et d'élevage extensif durables, mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, lancement de programmes de reboisement ou de boisement et intensification des programmes de conservation des sols, mise sur pied de systèmes d'alerte précoce pour la sécurité alimentaire et la prévision des épisodes de sécheresse et suivi et évaluation de la désertification; pour agir dans ces domaines, il faudrait faire appel, selon le cas, à tous les moyens scientifiques et technologiques nouveaux et modernes possibles;

4. Nous réaffirmons notre volonté d'œuvrer à la mobilisation de ressources financières substantielles et d'autres formes d'aide en faveur des pays en développement parties touchés, en particulier en Afrique, d'encourager le secteur privé, les fondations et d'autres sources non gouvernementales à consacrer des fonds à ces pays, ainsi que de promouvoir et de faciliter l'accès des pays parties touchés aux technologies, aux connaissances et au savoir-faire appropriés, notamment au savoir traditionnel;

5. Nous sommes pour une mondialisation équitable, démocratique et humaine, fondée sur l'idée générale de développement durable telle qu'elle est exposée, entre autres, dans la Déclaration politique du Sommet mondial pour le développement durable et dans le Plan d'action de Johannesburg;

6. Nous sommes conscients du fait que les politiques macroéconomiques actuelles peuvent grandement influer sur la paupérisation et prions donc instamment les pays développés de prendre les mesures voulues, conformément à la lettre et à l'esprit de la Convention, pour que la croissance aille de pair avec le développement humain, l'équité et la justice sociale. Nous leur demandons notamment de consentir à un allégement plus important et plus général de la dette, d'accroître leur aide publique au développement, d'améliorer la qualité de la coopération au développement et de lever les obstacles à un commerce plus libre et plus équitable, notamment de supprimer les subventions aux effets préjudiciables, en particulier dans l'agriculture;

7. Nous nous félicitons de la décision qui a été prise de faire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) un mécanisme financier de la Convention et préconisons une nette augmentation des ressources affectées à la lutte contre la dégradation des terres lors de la quatrième reconstitution du Fonds;

8. Nous soulignons combien il importe que les pays en développement parties touchés prennent les choses en main et s'investissent dans la lutte contre la désertification et la pauvreté;

9. Nous soulignons la contribution essentielle du secteur privé, de la société civile et d'autres acteurs aux efforts nationaux de développement ainsi qu'à la promotion du partenariat mondial dans le cadre de l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification;

10. Nous soulignons que le réseau parlementaire et son Comité directeur devraient: permettre aux membres d'échanger des connaissances, d'interagir et de prendre des mesures coordonnées; aider à accroître le rôle des parlementaires dans la surveillance des activités nationales et internationales de lutte contre la désertification<sup>1</sup>; faciliter les activités de sensibilisation, les consultations ainsi que l'échange d'informations et de données d'expérience, notamment sur les meilleures pratiques<sup>2</sup>; faciliter la mobilisation de ressources; encourager la formation d'alliances et de partenariats entre les parlementaires, les dirigeants, les milieux universitaires, les entreprises, les ONG et les associations locales; promouvoir des formes de coopération internationale, régionale et sous-régionale qui contribuent à l'établissement de relations plus étroites entre les organisations intergouvernementales compétentes, avec, si nécessaire, le recours à la diplomatie parlementaire; soutenir les tables rondes parlementaires et coopérer avec les réseaux parlementaires existant au niveau sous-régional;

III. *Nous souscrivons à un Plan de travail parlementaire pour les deux prochaines années*, qui tient compte des recommandations de la Déclaration de La Havane adoptée par la cinquième Table ronde parlementaire. Nous nous engageons à agir de la façon décrite ci-après au cours des deux prochaines années et à faire rapport sur les résultats obtenus à la septième Table ronde parlementaire, qui se tiendra en automne 2007<sup>3</sup>:

---

<sup>1</sup> Les parlementaires devraient participer aux Conférences des Parties aux autres conventions mondiales adoptées sous l'égide des Nations Unies et à d'autres conférences internationales susceptibles de contribuer à la lutte contre l'érosion des sols, la dégradation des terres et la désertification (comme la Conférence sur les sources d'énergie renouvelables tenue à Bonn (Allemagne) en juin 2004) ou s'efforcer d'y faire entendre leur voix.

<sup>2</sup> À cet égard, le Web pourrait se révéler très utile (voir le site Web du secrétariat de la Convention, <http://www.unccd.int>, *Parliaments in action*). Il s'agit d'un outil international direct et interactif, qui offre de riches possibilités de connexion, d'information et de formation.

<sup>3</sup> Les activités parlementaires pertinentes et des informations sur de bonnes pratiques liées à la mise en œuvre de la Convention doivent être portées à la connaissance du secrétariat de la Conférence et diffusées sur son site Web (parlementaire).

11. Renforcer le rôle des parlementaires dans la lutte contre la pauvreté dans les zones arides en veillant à ce que les activités relatives à la Convention figurent parmi les préoccupations de leurs parlements nationaux;

12. Contribuer au succès de l'Année internationale des déserts et de la désertification en 2006, en prenant des initiatives particulières pour célébrer cette Année, en vue de renforcer la mise en œuvre de la Convention et de faire davantage pour attirer l'attention des responsables politiques sur les liens inextricables qui existent entre la dégradation des terres, la désertification et la pauvreté (une réunion du Comité directeur de la Table ronde est envisageable en juin 2006 pour autant que des ressources financières soient disponibles);

13. Intégrer les plans d'action nationaux, régionaux et sous-régionaux dans les politiques nationales (cadres stratégiques de réduction de la pauvreté et programmes de pays) et commencer à appliquer des stratégies de développement nationales complètes pour atteindre les buts et objectifs de développement adoptés sur le plan international, y compris les OMD, et à prendre des mesures visant à intensifier la mise en œuvre des obligations inscrites dans la Convention;

14. Renforcer la législation nationale et l'harmoniser davantage avec les dispositions de la Convention; dans de nombreux cas, les réformes foncière et agraire constituent un préalable;

15. Obtenir des ressources financières suffisantes et prévisibles pour soutenir des programmes d'action adoptés aux niveaux national, sous-régional et régional;

16. Prendre des mesures budgétaires qui concrétisent le souhait manifesté de favoriser la lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources naturelles;

17. Appliquer des stratégies budgétaires cohérentes qui intègrent de façon appropriée l'aide étrangère dans le développement propre d'un pays et soutenir toutes les initiatives qui visent à favoriser le développement durable, afin d'assurer l'utilisation optimale des ressources financières et humaines, et l'emploi efficace de l'expertise et des avantages comparatifs disponibles, y compris les connaissances traditionnelles, dans les pays tant en développement que développés, ainsi que dans les secteurs public et privé;

18. Mener des politiques cohérentes et mieux coordonnées dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et des stratégies de développement humain durable, y compris la lutte contre la désertification, et accroître les synergies entre la Convention et les autres accords multilatéraux pertinents relatifs au développement;

19. Suivre et évaluer les actions du pouvoir exécutif, notamment par des questions orales et écrites adressées aux ministres, des motions, des auditions devant des commissions, etc., et présenter un rapport annuel de «comptabilité verte» sur la lutte contre la pauvreté et la dégradation des ressources naturelles, ainsi que sur les progrès accomplis; mobiliser l'opinion publique et sensibiliser les citoyens au développement humain durable et aux questions relatives à la désertification, grâce, notamment, à des campagnes, à des manifestations annuelles (telle la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, célébrée le 17 juin),

à des débats parlementaires spéciaux, à l'éducation écologique et à l'engagement d'écoles, d'universitaires, d'artistes et des médias ainsi qu'à l'émission de timbres-poste commémoratifs;

20. Orienter les politiques publiques vers l'élimination des causes profondes de la désertification en tant qu'elles sont liées à la pauvreté, grâce à des actions participatives et démocratiques qui engendrent une autonomisation réelle et efficace des populations, en particulier des femmes et des jeunes;

21. Organiser des séminaires ou ateliers destinés aux parlementaires de chaque pays, avec l'assistance du secrétariat de la Convention, et des réunions régionales de parlementaires pour suivre la mise en œuvre des programmes d'action visant à lutter contre la désertification;

22. Mettre en place un mécanisme de surveillance parlementaire du FEM pour contribuer à une meilleure gouvernance internationale;

IV. *Enfin, en tant que parlementaires*, nous prions le secrétariat de la Convention, avec l'assistance de l'Union interparlementaire:

23. De faciliter l'organisation de la septième Table ronde parlementaire, qui se tiendra à l'occasion de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention;

24. D'assurer le suivi des décisions de la présente Table ronde et d'aider à élaborer des stratégies de sensibilisation globale aux déclarations et aux rapports d'activité relatifs à la mise en œuvre de la Convention qui émanent des tables rondes des parlementaires;

25. De renforcer la coopération et les synergies entre les trois conventions des Nations Unies, à savoir la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.

#### Annexe IV

### **DÉCLARATIONS PRONONCÉES AUX 12<sup>e</sup> ET 13<sup>e</sup> SÉANCES PLÉNIÈRES**

#### Déclaration prononcée par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine à la 12<sup>e</sup> séance plénière

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, la représentante de la Jamaïque a déclaré que pour ce groupe de pays, les règles avaient pour fonction de permettre un déroulement ordonné et harmonieux des travaux et qu'en leur absence, les pays débattraient dans un climat chaotique et empreint de méfiance. D'ailleurs, les consultations jouaient un rôle tout à fait analogue en favorisant le rapprochement et la compréhension entre les délégations.

Le Groupe des 77 et la Chine souhaitaient donc souligner leur respect scrupuleux des procédures régissant la Convention. Aussi appuyaient-ils sans réserve le droit de toute Partie à proposer l'inscription d'un point à l'ordre du jour provisoire, conformément à l'article 12 du règlement intérieur de la Conférence des Parties.

Le Groupe des 77 et la Chine ont en outre remercié le Président de la septième session de s'être employé à tenir de longues consultations afin d'aplanir les débats sur la question à l'examen.

La représentante de la Jamaïque a ensuite déclaré qu'après un examen attentif de la proposition visant à inscrire à l'ordre du jour un point relatif à la procédure de nomination du Secrétaire exécutif de la Convention, le Groupe des 77 et la Chine étaient parvenus à la conclusion qu'une telle inscription ne serait bénéfique ni pour les travaux de la Conférence des Parties à sa septième session ni pour ceux entrepris en général dans le cadre de la Convention. Ils étaient au contraire convaincus qu'un examen de la proposition aurait pour seul effet d'aggraver la suspicion et le désaccord entre les Parties, que cela soit ou non l'intention de ses partisans. Le Groupe des 77 et la Chine ne pouvaient donc appuyer l'inscription du point proposé et appelaient ses auteurs à retirer leur proposition.

#### Déclaration prononcée par le Canada, au nom de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de l'Islande, du Japon, de la Norvège et de la Suisse, à la 12<sup>e</sup> séance plénière

Le représentant du Canada a déclaré que l'Australie, les États-Unis d'Amérique, le Canada, l'Islande, le Japon, la Norvège et la Suisse souhaitaient faire part de leur mécontentement et de leur déception à propos de l'inscription d'une question relative à la procédure de nomination du Secrétaire exécutif de la Convention à l'ordre du jour provisoire de la septième session de la Conférence des Parties. Il a ajouté que ce groupe de pays souhaitait exprimer sa sincère gratitude au Président pour ses efforts en vue de parvenir à un consensus sur la question.

Le représentant du Canada a ensuite déclaré que le Président n'ignorait pas que la procédure suivie était la bonne – en conformité avec l'article 12 du règlement intérieur – et qu'elle aurait par conséquent dû déboucher sur l'inscription de la question à l'ordre du jour provisoire dont la Conférence des Parties avait été saisie à la 1<sup>re</sup> séance plénière. Ces pays parties

souhaitaient exprimer leur insatisfaction face à la procédure adoptée pour inscrire la question à l'ordre du jour provisoire. Cette inscription avait été demandée dans deux lettres, rédigées en juin et en septembre 2005; depuis, et jusqu'au dernier jour de la Conférence, le problème n'avait toujours pas été réglé. Les mêmes pays souhaitaient faire observer qu'au lieu de faire œuvre utile, le secrétariat avait semble-t-il agi à l'encontre de leurs intérêts et de ceux de l'ensemble des Parties par la façon dont il avait traité la question, depuis le document ICCD/COP(7)/1/Add.1 daté du 10 octobre 2005 jusqu'aux retards pris par la suite.

Les mêmes pays étaient déçus car il s'agissait selon eux d'une question très importante pour toutes les Parties et pour la Convention. Leur proposition visait à assurer une procédure ouverte et transparente de nomination du secrétaire exécutif. Ils souhaitaient la mise en place d'une telle procédure de consultation qui prévoirait notamment:

- Un calendrier de notification de la vacance du poste aux Parties;
- Une liste préliminaire des candidats pressentis et des entretiens avec ceux-ci;
- Des consultations régionales appropriées avec la Conférence des Parties par l'intermédiaire de son Bureau.

Les mêmes pays souhaitaient que cette procédure soit suivie dans l'ensemble du système des Nations Unies pour les cas analogues.

Le représentant du Canada a aussi souligné que, selon les mêmes pays, l'importance capitale de la question voulait qu'elle soit examinée de manière pondérée, concertée et sur le fond. Ils jugeaient essentiel que toutes les Parties puissent se faire entendre et faire valoir leurs vues devant la Conférence des Parties. Ils jugeaient erronée la manière dont la question avait été traitée et étaient convaincus qu'il ne s'agissait pas d'un précédent, ni pour les travaux découlant de la Convention sur la lutte contre la désertification ni pour ceux entrepris au titre d'une autre convention.

En conclusion, le représentant du Canada a dit que si ces pays parties jugeaient incontestablement insatisfaisante la solution adoptée, ils n'en oublaient pas pour autant que ce que la Conférence des Parties pouvait faire de mieux, c'était d'achever l'examen des autres points importants inscrits à son ordre du jour. Dans l'intérêt de toutes les Parties, ils retireraient donc officiellement leur demande d'inscription de la question à l'ordre du jour de la septième session.

#### Déclaration prononcée par les États-Unis d'Amérique à la 13<sup>e</sup> séance plénière

Les États-Unis d'Amérique ont fait part de leur préoccupation devant la volonté de certaines délégations et du secrétariat de la Convention de dénaturer le barème indicatif des contributions. Les contributions calculées sur la base d'un barème indicatif, y compris donc leur montant, étaient par définition volontaires. Elles n'étaient pas mises en recouvrement, il n'y avait pas de montants «exigés» et il ne pouvait y avoir d'arriéré. Par exemple, le budget auquel les États-Unis d'Amérique avaient donné leur accord n'entraînait pas nécessairement une augmentation de la contribution des États-Unis d'Amérique.

Les États-Unis d'Amérique demandaient ensuite une modification des informations financières apparaissant sur le site Web de la Convention afin d'en éliminer toute insinuation selon laquelle des pays seraient en retard de paiement. Ces informations devraient rendre compte, par source, des contributions versées aux fonds d'affection spéciale de la Convention.

Le représentant des États-Unis d'Amérique a souligné que les contributions de son pays avaient été et demeuraient volontaires. Les États-Unis d'Amérique s'étaient acquittés de tous leurs engagements financiers envers la Conférence des Parties au titre du budget 2004-2005.

Déclaration prononcée par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et de la Chine à la 13<sup>e</sup> séance plénière

La représentante de la Jamaïque a dit que le Groupe des 77 et la Chine tenaient à ce qu'il soit pris acte de certaines réflexions relatives aux travaux de la septième session de la Conférence des Parties.

Unités de coordination régionale

Le Groupe des 77 et la Chine regrettaien qu'à sa septième session, la Conférence des Parties ait jugé impossible d'entériner une fois pour toutes le rôle et les fonctions des unités de coordination régionale, alors que leur création favoriserait la coopération Sud-Sud et pourrait également entraîner des économies. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitaient remercier le Président de la septième session pour son initiative audacieuse concernant ces unités ainsi que les autres pays parties pour leur appui à ces activités. Ils avaient l'intention de continuer à œuvrer en faveur de la création de ces unités dans toute la mesure de leurs moyens.

Rapport du Corps commun d'inspection

En revanche, le Groupe des 77 et la Chine étaient heureux de constater que la Conférence des Parties avait pu prendre une décision au sujet du rapport du Corps commun d'inspection qui contenait d'excellentes recommandations. Ils attendaient avec intérêt les résultats des travaux du groupe de travail intersessions que la Conférence devait créer et espéraient que ses membres examineraient le rapport attentivement et collaboreraient de la manière la plus objective et la plus efficace possible.

Mémorandum d'accord avec le Fonds pour l'environnement mondial

Au soulagement du Groupe des 77 et de la Chine, la Conférence des Parties avait conclu et adopté le mémorandum d'accord avec le Conseil du FEM qui définissait le champ des relations entre les deux organes. Ils étaient bien entendu profondément préoccupés par l'absence dans ce mémorandum de certains éléments indispensables pour renforcer les relations entre les différents partenaires de la Conférence des Parties et du FEM.

De telles omissions s'expliquaient par le fait que, même après que le FEM ait été accepté comme mécanisme financier de la Convention, il semblait y avoir un net hiatus entre les positions politiques prises au niveau le plus élevé et les mesures adoptées au niveau technique, en particulier en ce qui concerne les politiques du FEM au niveau national. Le Groupe des 77 et la Chine ont appelé tous les pays parties à se saisir de cette question au niveau politique le plus élevé.

## Programme et budget

Le Groupe des 77 et la Chine ont souligné que la Convention sur la lutte contre la désertification était celle des conventions de Rio qui influait le plus directement sur la vie des habitants de la planète, en particulier ceux vivant dans les zones désertiques; ils ont réaffirmé que la Convention souffrait d'une insuffisance sensible de financement et que le sens des responsabilités et le sérieux qui étaient les leurs en tant que pays parties les engageaient à vouloir y remédier.

Le Groupe des 77 et la Chine se sont dits très découragés par les résultats des négociations sur le programme et le budget. Ils n'avaient accepté qu'avec réticence le «compromis global» présenté en fait comme une solution «à prendre ou à laisser». Ils croyaient comprendre que l'adoption du budget de base pour l'exercice biennal 2006-2007 entraînerait immédiatement la suppression de 14 postes du secrétariat sur un effectif modeste d'une soixantaine de postes. Manifestement, cela ne serait pas sans incidence sur la Convention ni sur l'efficacité du secrétariat. En conséquence, le Groupe des 77 et la Chine pensaient qu'aucun pays partie ne devrait se montrer surpris par une moindre efficacité du secrétariat, par le licenciement de l'un de leurs nationaux ou par une augmentation de la dégradation des terres dans le monde.

Le Groupe des 77 et la Chine étaient toutefois heureux d'avoir contribué à la décision de passer à une budgétisation en euros au cours de l'exercice biennal suivant, ce qui devrait bénéficier au secrétariat – ou à ce qui en restait – et, bien entendu, à certains pays européens ou du Groupe des 77.

Le Groupe des 77 et la Chine ont ensuite rappelé à la Conférence des Parties qu'elle avait, année après année, invoqué la Convention comme outil pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la lutte contre la faim et la pauvreté. Elle avait débattu du fléau mondial de la désertification et de son rapport indissociable avec le climat et la diversité biologique. Le Groupe des 77 et la Chine souhaitaient réaffirmer ces déclarations.

Le Groupe des 77 et la Chine avaient été frappés, tout au long des négociations, par la volonté de nombreuses délégations d'affirmer une position «non négociable». Peut-être qu'un jour viendrait à nouveau dans l'histoire lorsque l'on tiendrait compte, pour prendre des décisions importantes, de la vie des gens au lieu de chiffres. En attendant, il fallait s'attendre que de plus en plus de pays adoptent des positions intransigeantes dans les négociations multilatérales.

Jadis, un pays développé, confronté à une pénurie de main d'œuvre, avait décidé d'encourager une immigration massive pour développer son industrie en plein essor: l'idée était logique. Pendant plusieurs années, les émigrants d'un petit pays en développement étaient venus en foule dans ce pays développé pour y travailler. Mais celui-ci avait interdit aux femmes ayant de jeunes enfants de les amener avec elles. Les enfants demeuraient donc au pays, souvent confiés à des parents, voire à des amis éloignés.

Trente années plus tard, le même pays développé s'est trouvé confronté à une violente criminalité, avec des immigrés délinquants. Ce qui est intéressant de constater, c'est que deux autres pays développés – sur d'autres continents – commencèrent également à connaître le même

type de problème et tous ces gangsters immigrés étaient issus du même pays, le pays en développement qui était à l'origine de l'immigration massive susmentionnée.

Il est apparu que le développement de la délinquance dans le pays en développement en question était le fait des garçons qui avaient été abandonnés par leurs parents émigrants. Et chez les adolescentes, on a constaté l'apparition de nombreuses grossesses précoces.

La représentante de la Jamaïque a souligné qu'elle racontait cette histoire pour montrer comment une décision mineure, apparemment logique, prise par les pouvoirs publics dans une partie du monde pouvait facilement avoir des conséquences catastrophiques dans une autre partie. En d'autres termes, il ne fallait pas s'étonner du retour du boomerang.

En conclusion, la représentante de la Jamaïque a de nouveau exprimé la gratitude du Groupe des 77 et de la Chine au Gouvernement et au peuple kenyans ainsi qu'à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour avoir accueilli la septième session de la Conférence des Parties. Il fallait espérer que lorsqu'elle se réunirait à nouveau, ce serait dans un climat caractérisé par un sens plus aigu des responsabilités et par un engagement véritable en faveur de la mise en œuvre de la Convention.

Annexe V

**DOCUMENTS DONT LA CONFÉRENCE DES PARTIES ÉTAIT SAISIE  
À SA SEPTIÈME SESSION**

**Documents distribués à la septième session de la Conférence des Parties:**

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(7)/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux – Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/COP(7)/1/Add.1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux – Ordre du jour provisoire et annotations – Additif
ICCD/COP(7)/2	Programme et budget
ICCD/COP(7)/2/Add.1 (A)	Programme et budget – Additif – Programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007
ICCD/COP(7)/2/Add.1 (B)	Programme et budget – Additif – Programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007 (Mécanisme mondial)
ICCD/COP(7)/2/Add.2	Programme et budget – Additif – Programme et budget pour l'exercice biennal 2006-2007 (Fonds supplémentaire et Fonds spécial)
ICCD/COP(7)/2/Add.3 (A)	Programme et budget – Additif – Rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2004-2005
ICCD/COP(7)/2/Add.3 (B)	Programme et budget – Additif – Rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2004-2005 – États financiers non vérifiés pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2004
ICCD/COP(7)/2/Add.3 (C)	Programme et budget – Additif – Rapport sur l'état des fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2004-2005 – États financiers vérifiés pour l'exercice biennal 2004-2005 au 31 décembre 2004 (Mécanisme mondial)
ICCD/COP(7)/2/Add.4	Programme et budget – Additif – Rapport sur l'état du Fonds d'affectation spéciale pour les activités supplémentaires pour l'exercice biennal 2004-2005

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(7)/2/Add.5 (A)	Programme and budget - Addendum - Audited financial statements for the Convention's trust funds for the biennium 2002-2003 ended 31 December 2003 – Report of the United Nations Board of Auditors
ICCD/COP(7)/2/Add.5 (B)	Programme and budget - Addendum - Audited financial statements for the Convention's trust funds for the biennium 2002-2003 ended 31 December 2003 (Global Mechanism)
ICCD/COP(7)/2/Add.6	Programme and budget - Addendum - Report on the status of contributions to the Convention's trust funds in the biennium 2004-2005
ICCD/COP(7)/2/Add.6/Corr.1	Programme and budget - Addendum - Report on the status of contributions to the Convention's trust funds in the biennium 2004-2005 - Corrigendum
ICCD/COP(7)/3	Examen, en application des alinéas <i>a</i> et <i>b</i> du paragraphe 2 de l'article 22 et de l'article 26 de la Convention, de la mise en œuvre de la Convention et du fonctionnement des arrangements institutionnels – Étude de procédures ou de mécanismes institutionnels additionnels susceptibles d'aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention, y compris l'examen mentionné au paragraphe 4 de la décision 1/COP.5
ICCD/COP(7)/4	Examen approfondi des activités du secrétariat, telles que définies au paragraphe 2 de l'article 23 de la Convention, dans les articles pertinents des annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional et dans les décisions pertinentes de la Conférence des Parties
ICCD/COP(7)/5	Examen des activités visant à promouvoir et à renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents, conformément à l'article 8 et à l'alinéa <i>i</i> du paragraphe 2 de l'article 22 de la Convention
ICCD/COP(7)/5/Add.1	Examen des activités visant à promouvoir et à renforcer les liens avec les autres conventions pertinentes ainsi qu'avec les organisations, institutions et organismes internationaux compétents, conformément à l'article 8 et à l'alinéa <i>i</i> du paragraphe 2 de l'article 22 de la Convention – Additif

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(7)/6	Examen du suivi des résultats du Sommet mondial pour le développement durable qui intéressent la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
ICCD/COP(7)/7	Raison d'être, modalités, coût, faisabilité et mandat éventuel des unités de coordination régionale et arrangements institutionnels et accords de collaboration concernant ces unités
ICCD/COP(7)/8	Questions en suspens – Examen de l'article 47 du règlement intérieur
ICCD/COP(7)/9	Questions en suspens – Étude de procédures et de mécanismes institutionnels pour résoudre les questions concernant la mise en œuvre de la Convention en application de son article 27, en vue de décider de la marche à suivre en la matière – Étude d'annexes définissant les procédures d'arbitrage et de conciliation, en application de l'alinéa <i>a</i> du paragraphe 2 et du paragraphe 6 de l'article 28 de la Convention
ICCD/COP(7)/10	Comité de la science et de la technologie – Mise à jour du fichier d'experts et création, au besoin, de groupes spéciaux d'experts et définition de leurs mandats et des modalités de leur travail – Mise à jour du fichier d'experts
ICCD/COP(7)/11	Accréditation des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, admission d'observateurs
ICCD/COP(7)/11/Add.1	Accréditation des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, admission d'observateurs – Additif
ICCD/COP(7)/12	Pouvoirs des délégations – Rapport du Bureau de la Conférence des Parties
ICCD/COP(7)/13	Rapport d'étape sur l'état des préparatifs de l'Année internationale des déserts et de la désertification, 2006
ICCD/COP(7)/13/Add.1	Rapport d'étape sur l'état des préparatifs de l'Année internationale des déserts et de la désertification, 2006 – Additif
ICCD/COP(7)/14	Examen du rapport sur les relations entre le secrétariat et le pays hôte

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(7)/15	Review of the implementation of the Convention and of its institutional arrangements, pursuant to article 22, paragraph 2(a) and (b), and article 26 of the Convention - Designation of a Convention secretariat and arrangements for its functioning: administrative and support arrangements
ICCD/COP(7)/INF.1	Dispositions relatives à la septième session de la Conférence des Parties – Renseignements préliminaires à l'intention des participants
ICCD/COP(7)/INF.2	Status of ratification of the UNCCD
ICCD/COP(7)/INF.3	Directory of focal points for the UNCCD
ICCD/COP(7)/INF.4	Consideration of the role of private sector in the implementation of the UNCCD
ICCD/COP(7)/INF.5	List of participants
ICCD/COP(7)/CRP.1	Contributions to the Special Fund for Participation in the seventh session of the Conference of the Parties

Autre document:

BACKGROUND PAPER 1*	Economic opportunities in the drylands under the United Nations Convention to Combat Desertification
---------------------	--

**Liste des documents dont est saisi le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa quatrième session:**

ICCD/CRIC(4)/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux – Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/CRIC(4)/2	Examen de la mise en œuvre de la Convention et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants, en application des alinéas <i>a</i> et <i>b</i> du paragraphe 2 de l'article 22 et de l'article 26 de la Convention – Examen global des activités du secrétariat et des progrès accomplis par les pays parties touchés par la désertification dans la mise en œuvre de la Convention

---

\* Ce document peut être consulté sur le site Web de la Convention à l'adresse suivante:  
<http://www.unccd.int>.

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/CRIC(4)/3	Examen de la mise en œuvre de la Convention et du fonctionnement des arrangements institutionnels correspondants, en application des alinéas <i>a</i> et <i>b</i> du paragraphe 2 de l'article 22 et de l'article 26 de la Convention – Examen du rapport sur la mise en œuvre renforcée des obligations contractées au titre de la Convention
ICCD/CRIC(4)/4	Mécanisme mondial – Examen, en application de l'alinéa <i>d</i> du paragraphe 5 de l'article 21 de la Convention, du rapport sur les activités du Mécanisme mondial, et formulation de directives à son intention
ICCD/CRIC(4)/5	Examen des informations disponibles sur le financement de la mise en œuvre de la Convention par les organisations et institutions multilatérales, y compris sur les activités du Fonds pour l'environnement mondial se rapportant à la désertification et relevant de ses quatre principaux domaines d'action, comme spécifié à l'alinéa <i>b</i> du paragraphe 2 de l'article 20 de la Convention

**Documents dont est saisi le Comité de la science et de la technologie à sa septième session:**

ICCD/COP(7)/CST/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux – Ordre du jour provisoire et annotations
ICCD/COP(7)/CST/2	Programme de travail du Comité de la science et de la technologie – Synthèse des rapports soumis par les Parties sur des études de cas illustrant les meilleures pratiques et les activités de recherche touchant la dégradation, la vulnérabilité et la remise en état des sols: une approche intégrée
ICCD/COP(7)/CST/3	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie – Rapport intérimaire du Groupe d'experts
ICCD/COP(7)/CST/3/Add.1	Moyens d'améliorer l'utilité et l'efficacité du Comité de la science et de la technologie – Analyse par le Groupe d'experts des rapports présentés par les Parties à la troisième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
ICCD/COP(7)/CST/3/Add.2	Amélioration de l'utilité et de l'efficacité du Comité de la science et de la technologie – Rapport intérimaire du Groupe d'experts – Additif – Rapport de la quatrième réunion du Groupe d'experts

<u>Cote du document</u>	<u>Titre ou descriptif</u>
ICCD/COP(7)/CST/4	Programme de travail du Comité de la science et de la technologie – Rapport du Bureau du Comité de la science et de la technologie
ICCD/COP(7)/CST/5	Connaissances traditionnelles
ICCD/COP(7)/CST/5/Add.1	Connaissances traditionnelles – Additif
ICCD/COP(7)/CST/6	Repères et indicateurs
ICCD/COP(7)/CST/7	Systèmes d’alerte rapide – Études pilotes sur les systèmes d’alerte rapide
ICCD/COP(7)/CST/8	Évaluation de la dégradation des terres arides
ICCD/COP(7)/CST/9	Évaluation des écosystèmes en début de millénaire
ICCD/COP(7)/CST/10	Recensement et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants
ICCD/COP(7)/CST/INF.1	Other matters – UNCCD Fellowship Programme
ICCD/COP(7)/CST/INF.2	Other matters – Consideration of ways and means of promoting know-how and technology transfer for combating desertification and/or mitigating the effects of drought, as well as of promoting experience sharing and information exchange among Parties and interested institutions and organizations

-----